

Convention IRSI : maîtriser la gestion des sinistres d'égâts des eaux et/ou incendie – FFSI2

IRSI applicable depuis le 1er juin
2018 : une révolution plus
qu'une évolution !

Code produit : FFSI2

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.5

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public :

tout collaborateur amené à
gérer régulièrement des
sinistres DDE et/ou incendie et
souhaitant connaître les
conditions d'application de la
convention IRSI

Prérequis :

aucun

Objectif

- maîtriser la gestion des sinistres d'égâts des eaux et/ou incendie dans le cadre de la convention IRSI

Programme de la formation

1. Règles de prise en charge des dommages
 - Principes de détermination des deux tranches
 - Evaluation et expertise des dommages
 - Modalités de prise en charge
2. Recours
3. Barèmes de répartition
4. Dommages immatériels
5. Action en remboursement / en récupération
 - Mécanismes
 - Modalités
6. Sinistres en aggravation
7. Annexes à la convention IRSI

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation d'exercices et de cas pratiques
- Échanges d'expériences avec les participants